



CHARTRE

[Villeurbanne, 13 juin 2021]

Dès les premiers jours de l'occupation du TNP mi-mars 2021, s'est créée une « commission politiques culturelles » poursuivant le but de fédérer l'inventivité des professionnel.les et des acteur.ice.s de la société soucieux.ses d'œuvrer à de nouvelles propositions d'organisation et de développement culturel.

Soucieux.ses de participer à inventer de nouveaux modèles, en osant sortir des sentiers battus pour proposer des espaces de créativité hors des enjeux de la production traditionnelle.

Soucieux.ses de pouvoir soutenir les plus précaires.

Soucieux.ses de retrouver les joies de la création et des représentations en public.

Cette volonté forte a rencontré une réalisation concrète menée en Pays-de-Loire durant le 1er confinement de 2020 et qui se poursuit en 2021: « Ouvrir l'Horizon », portée par un collectif de professionnel-le-s du spectacle, salarié-e-s et responsables de compagnies, représentant-e-s de syndicats.

Un programme de création de « paniers artistiques » sur le modèle de la distribution alimentaire en circuit court directement des producteurs aux consommateurs ; pour contribuer à construire et favoriser dans nos métiers une alternative saine et durable, reposant sur les forces vives et suivant un modèle plus vertueux et participatif.

Une proposition visant à retrouver les rencontres avec le public en permettant aux artistes et aux technicien-ne-s de continuer à vivre de leurs métiers, dans un

dispositif original, créatif, solidaire et respectueux des conditions de sécurité sanitaire.

« Ouvrir l'horizon » entend, par son objet, donner des réponses valables et adaptées au postulat clairement exprimé ainsi :

« Peut-on vraiment encore croire qu'un retour

à la normale est possible ?

Il est de notre responsabilité collective de trouver des solutions intermédiaires de création artistique qui, au-delà des revendications syndicales concernant les dispositifs de protection des salarié·e·s et des structures de création et de diffusion, contribuent à la relance de notre secteur d'activité. Les dispositifs récents concernant les salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle, les structures de production et de création, qu'ils aient été initiés par l'État ou par les collectivités, ont eu l'ambition d'aider à la survie de notre secteur. Mais cette situation d'urgence inédite se prolonge et nous invite à aller plus loin en intégrant d'autres artistes de disciplines différentes (arts visuels, arts graphiques, écritures...) et en portant une attention particulière aux plus fragiles.

Comment construire et consolider ensemble

un nouvel horizon ? »

Nous partageons donc cette ambition de :

- contribuer à la relance d'une économie solidaire de notre secteur ;
- reconstruire le cercle vertueux de la création artistique : laboratoires d'artistes, répétitions, créations, diffusions et relations avec les publics ;
- permettre la rémunération d'artistes, de technicien·ne·s, de chargé·e·s de production professionnel·le·s sur des temps de création puis de représentations de « paniers artistiques » par une diffusion en circuit court dans les espace publics et autres lieux non-dédiés ;
- participer à renouer le lien social qui a été malmené par les confinements et qui a creusé les inégalités existantes.

Dans la lignée et avec le soutien de l'association créée en Pays de Loire, **l'association « Ouvrir l'Horizon Auvergne-Rhône-Alpes »** a pour objet de construire une démarche éthique avec des espaces de coopération et de collaboration pour répondre à une période particulière, par un imaginaire ambitieux et une solidarité plus forte.

Son action s'inscrit ainsi dans une complémentarité avec les activités des structures de création, de production ou de programmation.

Les adhérents de Ouvrir l'Horizon Auvergne-Rhône-Alpes se reconnaissent dans la présente charte qui définit les principes suivants :

- permettre aux artistes et aux technicien·ne·s de continuer à exercer leurs métiers, en retrouvant le contact avec tous les publics ;
- permettre aux personnels administratifs par leur travail de soutenir la création ;
- garantir l'autonomie et la liberté de création des artistes ;
- organiser la diffusion auprès des habitant·e·s, (en particulier celles et ceux les plus fragilisé·e·s par la crise actuelle), de performances ou de créations artistiques et culturelles originales sur des territoires urbains ou ruraux ;
- soutenir la diversité artistique et culturelle ;
- réussir l'articulation entre une action solidaire, humaine et artistique partagée ;
- contribuer à l'expérimentation d'un circuit-court de l'art inscrite dans une nouvelle économie solidaire alliant cohésion des territoires, enjeux écologiques et sociaux ;
- offrir une juste rémunération des professionnel·le·s respectueuse des conventions collectives nationales.

Pour réussir l'action « **Ouvrir l'Horizon** » en Auvergne-Rhône-Alpes, nous proposons la structuration suivante garantissant une responsabilité partagée :

- **UN COMITÉ DE PILOTAGE** (collectif des professionnel·le·s ayant initié la proposition ainsi que des représentants des différents départements) accompagne la mise en œuvre de l'action et soutient les déclinaisons prises à l'échelle de chaque territoire. Il est garant de l'éthique et de l'orientation générale du projet.
- **L'association « Ouvrir l'Horizon Auvergne-Rhône-Alpes »** est garante par son assemblée générale de cette présente charte et de la juste contractualisation avec les compagnies coproductrices. Elle est également garante de la contractualisation tripartite entre elle-même, les compagnies et les accueillant·e·s.
- Le **conseil d'administration** de l'association reste le seul décisionnaire dans toutes les mises en œuvre des recommandations émises par le comité de pilotage et l'association.